



# Compte rendu Comité technique DRAAF-DRIAAF-DAAF

14 novembre 2019

Le comité technique DRAAF-DAAF-DRIAAF s'est réuni le 14 novembre 2019 sous la présidence de Sophie Delaporte, secrétaire générale du ministère.

L'Alliance du Trèfle était représentée par Catherine Mercier, Frédérique Lucas et Annick Pinard.

## Déclarations liminaires et réponses de l'administration

Voir la déclaration de l'Alliance du Trèfle

Les réponses suivantes ont été apportées par l'administration.

### Bilan de la mise en place des régions fusionnées

Sophie Delaporte indique que le CGAAER a été missionné pour faire le bilan de la réforme territoriale et une projection sur ce qui reste à faire. La mission souhaite rencontrer les organisations syndicales.

Concernant les déplacements dans les régions XXL, un travail en cours dans les DRAAF avec un recensement des possibilités de modification du RIALTO et expertise du SRH. Les résultats seront intégrés avec les conclusions de la mission CGAAER en cours. Un groupe de travail dédié à ce sujet ne peut avoir lieu tant que l'analyse complète n'a pas été réalisée.

### Organisation territoriale

Sophie Delaporte indique qu'au niveau départemental les travaux portent principalement sur les secrétariats généraux communs et l'évolution du réseau travail emploi insertion.

#### Secrétariats généraux communs

Les préfigurateurs travaillent, ils ont des entretiens avec les agents et dessinent les premiers micro-organigrammes.

Les transferts budgétaires des programmes 215 et 206 vers le programme 354 sont actés au 1<sup>er</sup> janvier 2020 alors que la mise en place effective des SG communs aura lieu au 30 juin 2020. Au premier semestre 2020, les agents restent en DDI, et un travail est en cours sur cette période transitoire.

Une instruction RH interministérielle commune est attendue. Il sera aussi possible d'assurer une déclinaison ministérielle pour certaines spécificités. Le tronc commun doit cependant être le plus large possible.

La réforme se met en place alors que les missions se poursuivent. Une visioconférence a lieu tous les 15 jours avec les coordonnateurs des MAPS qui suivent attentivement cette réforme.

La position du MAA est que la création des SG communs ne concerne que les services départementaux, mais qu'il faut être pragmatique si les services sont dans le même bâtiment et que des mutualisations (gardiennage, nettoyage, accueil) permettent des économies pour tous.

Elle a connaissance des demandes d'aller plus loin (avec l'intégration du niveau régional) des préfets de Bourgogne Franche Comté et Provence Alpes Côte d'Azur, dans le cadre de projets immobiliers. L'Île-de-France aura aussi une approche différente.

Pour le MAA, le transfert d'ETP ne concerne que le niveau départemental en 2020 et il a été demandé (grâce à l'intervention des OS) que les agents du MAA en SIDSIC, qui n'étaient pas comptés comme effectifs du MAA, soient réintégrés dans le décompte.

Pour le MAA, il faut que le SG commun réussisse au niveau départemental avant d'aller plus loin dans la réflexion. Il y a toujours confusion en interministériel sur le profil de la personne placée auprès du directeur de la DDI : pour certains ministères c'est un « agent de proximité » alors que pour le MAA c'est un « appui au pilotage ».

Le MAA va demander qu'il y ait une réunion interministérielle, car les relations entre ministères se tendent, avec un réel étonnement que le MAA fonctionne avec des fonctions support si « sveltes ». Les ratios de fonction support sont en effet beaucoup plus importants au ministère de l'intérieur et le MAA, avec une gestion RH très concentrée, figure parmi les ministères où ce ratio est le plus faible.

Sophie Delaporte évoque une mission interministérielle sur l'évaluation des SIDSIC, avec pour objectif d'éviter les mêmes erreurs pour les SG communs.

Une réunion des secrétaires généraux issus du MAA retenus comme préfigureurs a déjà été organisée. Une réunion sera prochainement organisée pour les secrétaires généraux non préfigureurs.

Pour les DOM (hors Guyane), une mission est en cours pour la constitution des SG communs. Le ratio de fonction support est plus fort dans les DOM qu'en métropole.

### Nouveau réseau travail-emploi-insertion

Ce nouveau réseau déplace fortement l'équilibre démographique.

Les préfigureurs ne sont pas encore nommés car le ministère du travail veut plus de préfigureurs issus de ses rangs que la première remontée des préfets, d'où un 2ème tour.

Une nouvelle réunion interministérielle est programmée.

## FEADER

Sophie Delaporte indique que dès connaissance de l'arbitrage du Premier ministre, le MAA a organisé un groupe de travail (26 août) et mis en place une Foire aux questions (FAQ).

Dès le début, la MAA a alerté Régions de France sur le devenir des agents.

Au départ les Conseils régionaux n'ont pas travaillé avec les services, car ils voulaient la confirmation politique des lignes. Or le Premier ministre a confirmé ces lignes.

Lors du Comité État-régions, le 30 octobre, ont été évoquées la fin de la programmation actuelle et la programmation future (voir le communiqué commun du président de Régions de France et du ministre). L'État reste responsable des mesures de gestion de risque.

La DGPE et Régions de France se réuniront le 21 novembre pour définir les missions de façon plus affinée que le premier périmètre (tableau de répartition des mesures), puis suivront les travaux sur les ETP, avec beaucoup de fractions d'ETP, sachant qu'il faut également finir la programmation actuelle. De nombreux agents travaillent sur des missions transférées pour une partie plus ou moins importante de leur temps de travail. Il faudra redimensionner les postes pour en faire des postes « pleins ». Il va falloir caler ce travail avec la DGCL, considérée comme le « gardien du temple » pour la décentralisation, par le MAA et les régions.

La FAQ est en cours d'actualisation et devrait être mise en ligne en fin de semaine.

Sur le décompte des agents à transférer, Sophie Delaporte indique que les 400 ETP ont été estimés par le MAA suite à l'arbitrage du Premier ministre. Certains Conseils régionaux évoquent des chiffres supérieurs (700 personnes) mais elle pense qu'ils comptent en personnes et pas en ETP, car les agents ne font pas que du FEADER. Des explications et de la pédagogie sont nécessaires.

Pour aller plus loin, il faut attendre des précisions sur les mesures (stabilisation, notamment pour les mesures forêt) pour un chiffrage précis, avec la détermination d'un temps de travail par tâche.

Le choix de l'année de référence est aussi important (si on table par exemple sur la référence 2015, il y aura peu de transferts, ce qui ne sera pas le cas pour une année de gros rattrapage qui amènerait beaucoup de transferts). Il faut prendre une année de croisière.

Pour assurer la fin de programmation, un transfert progressif est nécessaire.

Les Conseils régionaux ont bien conscience de l'attention à donner aux agents. Ils ont intérêt à donner envie et accompagner le volet RH car ils ne veulent pas perdre les agents compétents.

Sur le guichet unique (GU) au plus près des utilisateurs, Sophie Delaporte indique que le président de Régions de France est favorable à la localisation départementale mais des discussions ont lieu en interne avec des avis divergents. Faut-il un GU à côté de celui de l'État ou pas, dans les locaux de la DDT ou à côté ? Tout va dépendre des endroits et des relations avec le Conseil régional. Ce sera compliqué quand le Conseil régional veut tout reprendre ou en reprendre le moins possible.

Sophie Delaporte a bien conscience du climat anxieux pour les agents concernés.

## Brexit

Sophie Delaporte indique que les textes ont été présentés au Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'État du 28 novembre, avec un avis négatif des organisations syndicales. Ces textes seront utilisés en cas de Brexit dur.

Elle rejoint les OS sur les difficultés liées à l'incertitude (incertitudes sur la date, sur les flux et sur la rapidité de l'adaptation des flux).

Les contrats des nombreux contractuels recrutés seront prolongés jusqu'au 31 mars 2020.

La situation la plus compliquée est dans les Hauts-de-France avec 145 contractuels dont les missions sont reconfigurées en attente du Brexit. Certains ont des problèmes d'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle (pistes dans les abattoirs, à la DRAAF...).

La situation est plus simple en Bretagne et intermédiaire en Normandie.

Le MAA a obtenu le recrutement de quelques postes de contractuels en renfort de la fonction support pour gérer ces contractuels (5 en Hauts-de-France et 2 en Normandie).

Laurence Venet-Lopez, adjointe au chef du service des ressources humaines, indique qu'il s'agit de contractuels car les postes n'avaient pas été publiés dans le cycle de mobilité d'automne, mais que ces postes avaient vocation à être occupés par des titulaires.

Les contractuels Brexit sont incités à préparer les concours de TS et d'IAE et il est prévu des ETP pour les remplacer s'ils réussissent les concours.

En ce qui concerne la certification à l'exportation vers le Royaume-Uni en cas de Brexit, Sophie Delaporte indique qu'elle n'entrera pas en vigueur immédiatement mais 9 mois après Brexit. En conséquence, le renfort de moyens humains sur la partie export est décalé d'au moins 9 mois.

### Mise en place de RenoïRH

Sophie Delaporte indique qu'elle comprend que les gestionnaires de proximité soient sous pression avec la bascule sur RenoïRH, car la difficulté est de faire dialoguer Agorha et RenoïRH et certains outils de gestion coïncident.

Un travail itératif et convergent pour débloquer les dossiers est en cours.

Le calendrier du recettage a été revu.

### Recensement agricole 2020

Sophie Delaporte indique que le recensement agricole 2020 est dans la phase de passation du marché de prestation car une partie sera confiée à des prestataires, l'autre restant sous la responsabilité du SRISE.

Les SRISE ont une information actualisée.

## Points à l'ordre du jour

### 1- Approbation du compte-rendu du comité technique spécial DRAAF-DRIAAF-DAAF du 15 février 2018

Compte tenu de la transmission tardive du projet de compte rendu du CT DRAAF-DRIAAF-DAAF du 15 février 2018, il est convenu que les organisations syndicales envoient leurs corrections jusqu'au 15 novembre.

### 2-Organisation des services de l'État

Ce point a été traité lors des réponses aux déclarations liminaires.

### 3 - Programmation post-2020 du second pilier de la PAC

Ce point a été traité lors des réponses aux déclarations liminaires.

## 4 - Dialogues de gestion 2020

Anne Crozat, sous-directrice du pilotage des services, indique que les dialogues de gestion 2020 sont presque terminés.

Trois sujets ont été particulièrement abordés lors des échanges.

### ➤ **Organisation territoriale**

La création des SG communs et le transfert du FEADER ont été évoqués.

Les fonctions de contrôleur de gestion et d'assistante de direction relèvent du pilotage et pas des fonctions support. Elles ne doivent donc pas être transférées au SG commun.

Les fonctions support sont à zéro dans les directions départementales. Un ETP supplémentaire est demandé pour le pilotage.

Les structures ont besoin d'information et d'accompagnement par les IGAPS.

Certaines régions ont fait remonter des articulations entre le SG de la DRAAF et les SG des DDI qui vont aller au SG commun. Une fois les SG communs créés, il faudra préciser l'organisation à mettre en œuvre pour cette articulation dans les conventions.

Pour le FEADER, la question est d'identifier les compétences qui resteront dans les SEA après transfert. Une réflexion est en cours sur cette question.

### ➤ **Adéquation missions moyens**

Les moyens sont en réduction. Une inter-départementalisation est prévue dans certaines régions pour gérer la restauration des terrains de montagne ou les aides animales.

Les conventions entre préfets et DR-ASP sont évoquées (aucune n'est encore remontée).

Concernant les moyens de la PAC, les moyens d'ajustement seront inférieurs de 130 ETP-t en 2020, car il est prévu une gestion « normale » de la PAC.

### ➤ **Crédits de fonctionnement**

La tension sur le programme 354 est moins forte qu'avant. Les DAAF devront mettre en place le BOP 354 au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Sur la médecine de prévention, une expérimentation est en cours dans quatre départements (Orne, Calvados, Puy-de-Dôme et Rhône).

Pour la restauration collective, la volonté du ministère de l'intérieur est d'harmoniser les subventions entre structures régionales et départementales. Une expérimentation est lancée en Normandie avant généralisation en 2020 dans les autres régions.

Sophie Delaporte indique que pour 2020, le schéma d'emploi de l'administration centrale est durci pour privilégier le niveau territorial. La volonté présidentielle est de privilégier le niveau départemental.

Il n'y a plus de schéma d'emploi sur les fonctions support au niveau départemental, mais il y en a un au niveau régional.

Le MAA n'a pas demandé d'abandonner des missions mais les DRAAF ont mis en avant des doublons entre l'administration centrale et les DRAAF, même chose pour les opérateurs.

La secrétaire générale une méthode cadrée consistant à faire circuler l'information DRAAF/ administration centrale et partager avec les OS. Des expertises sur des exemples concrets sont

lancées qui conduiront soit à l'arrêt en centrale ou à la recentralisation (cette dernière n'allant pas dans le sens de l'histoire). L'expertise de ces procédures prend du temps, mais pour un gain de temps au final si le « dédoublonnage » permet de concentrer une expertise à un niveau. Le transfert d'un poste du CGAAER par DRAAF pour un appui sur l'ingénierie territoriale est aussi acté.

## 5 - Télétravail en services déconcentrés

Gaël Blanc, adjoint à la cheffe du bureau des politiques statutaires et réglementaires, présente le bilan de l'enquête de juin 2019 (voir le document).

Sur 278 demandes, 270 ont reçu un accord (13 % des effectifs des DRAAF-DRIAAF-DAAF, contre 5 % en 2017 et 11 % en 2018).

Par rapport à l'année précédente, on observe une baisse légère des agents de catégorie A et une augmentation des agents de B, ainsi qu'une tendance à l'égalisation du nombre d'hommes et de femmes, à mettre en rapport avec les effectifs sexués.

Les refus tendent à diminuer (les demandes sont plus précises).

La fréquence de 1 jour télétravaillé par semaine est la plus courante pour les demandes hors motif médical contre plus de 3 jours pour les demandes liées à un motif médical.

Les organisations syndicales dénoncent certaines situations qui ne figurent pas dans le tableau : pré-cadrage de la DRAAF qui conduit à ce que l'agent ne fasse pas la demande, refus avec pourtant le certificat du médecin de prévention, blocage d'autorité à 1 jour contrairement à ce qui figure dans la note de service, critères ajoutés par la DRAAF (distance minimale du domicile...).

*L'Alliance du Trèfle constate que l'absence d'équipement informatique peut être un motif de refus, alors que c'est à l'administration de fournir le matériel. Elle demande que le déploiement du VPN2, indispensable pour accéder aux serveurs en télétravail, soit étendu aux DRAAF.*

D'autres demandes sont portées par les organisations syndicales : comparatif sur 3 ans, entrées et sorties de télétravailleurs, recours après CAP, connaissance des indicateurs par DRAAF.

Sophie Delaporte constate qu'un travail qualitatif est à faire sur la nouveauté pour un encadrant, l'appréciation du lien avec la communauté de travail.

Gaël Blanc précise que l'enquête de juin comprenait plusieurs questions qualitatives dont les réponses, pour l'ensemble du ministère, seront intégrées au bilan social présenté lors du CTM de décembre.

Sophie Delaporte indique que les demandes seront intégrées dans la prochaine enquête.

Charles-André Buffet, adjoint au chef de bureau de l'informatique de proximité, indique que le projet Ibisa est reporté faute de budget, mais que le VPN2 va être effectif en DRAAF d'ici la fin de l'année 2019 ce qui permettra aux agents en télétravail de pouvoir accéder au serveur de leur DRAAF.

L'ouverture d'un JITSY hors RIE, projet piloté par la DINUM (qui remplace la DINSIC), est prévue pour la fin de l'année. Il permettra des visio-conférences via un lien sur internet, donc facilement pour les agents nomades. Ce dispositif sera ouvert pour l'administration centrale et les services déconcentrés.

## 6 -Réforme de l'organisation des examens : MIREX

Laurent Montaut, chef de la mission des examens à la DGER, présente la réforme de l'organisation des examens qui constitue le 2<sup>ème</sup> risque majeur pour la DGER.

Les objectifs de cette réforme sont :

- la mise en place d'un guichet unique pour les usagers et les établissements,
- la simplification par fusion des pôles examen et des CIRSE et l'harmonisation des pratiques,
- la constitution d'équipes de taille plus importante professionnalisées.

Les 4 MIREX, qui ne s'occuperont pas des diplômes obtenus par unités capitalisables (UC) ou valorisation des acquis et de l'expérience (VAE), seront effectives au 1<sup>er</sup> septembre 2020 à Rennes, Lyon, Dijon et Toulouse.

La période transitoire court du lendemain de la publication de l'arrêté jusqu'au 31 août 2023.

Un accompagnement individualisé des agents est prévu en lien avec les DR-FORMCO.

Le maintien de la rémunération est assuré pendant 3 ans pour ceux qui partent et un plan de formation pour ceux qui restent.

Une bourse interne des postes des 85 postes proposés en MIREX sera ouverte fin novembre (les fiches de poste sont en cours de rédaction) et fermée le 8 janvier.

L'arrêté « restructuration » permet d'ouvrir droit à la prime de restructuration, à l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint et à l'indemnité de départ volontaire.

Laurence Venet-Lopez indique que la restructuration devient également une nouvelle priorité légale et rappelle que les règles ont changé en ce qui concerne la prime de restructuration et l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint (voir l'arrêté du 26 février 2019) et qu'il faut désormais une mobilité géographique pour en bénéficier.

Pour pouvoir bénéficier de la prime de restructuration, il faut que la prise de fonction de l'agent ait lieu après publication de l'arrêté restructuration, mais la publication des deux textes (arrêté MIREX et arrêté restructuration) est prévue la semaine suivante.

Certaines organisations syndicales dénoncent l'accompagnement catastrophique des agents sur certains sites et demandent la mise en place d'un « droit au retour » avant la fin de la période transitoire pour des agents se rendant compte que le poste ne leur convient pas.

Laurence Venet-Lopez indique que ce n'est pas prévu dans le dispositif. Si l'agent change de poste, il ne pourra plus bénéficier de la restructuration.

## Questions diverses

### Questions diverses de l'Alliance du trèfle

#### Déplacements des agents dans les DRAAF XXL

*Lors du comité technique DRAAF du 13 juin dernier, l'Alliance du Trèfle avait déjà soulevé la question des déplacements des agents des DRAAF fusionnées.*

*L'administration a indiqué alors avoir conscience du problème et annoncé un groupe de travail qui*

*devait se réunir début septembre.*

*L'Alliance du Trèfle souhaite savoir où en est l'avancement de ce dossier.*

La réponse a été apportée par la secrétaire générale lors des réponses aux déclarations liminaires.

### **Contrôle des structures**

*En attente d'une future loi, les messages sur le maintien de la mission « contrôle des structures » en DRAAF sont peu clairs et parfois discordants entre le secrétariat général et la DGPE.*

*Pour la DRAAF Normandie, il a été annoncé que l'agent sur le seul poste dédié, qui doit partir à la retraite à l'été 2020, ne sera pas remplacé.*

*L'Alliance du Trèfle souhaite savoir si l'abandon de cette mission sera généralisé à toutes les DRAAF.*

Sophie Delaporte indique que le sujet d'une loi foncière, qui pourrait avoir du sens mais risque de devenir une boîte de Pandore, est évoqué depuis longtemps mais aucun travail sur ce sujet n'est prévu sous la mandature présidentielle actuelle.

C'est plutôt une réforme du côté opérationnel du contrôle de la structure (pas au niveau des DRAAF) qui avait été envisagée.

### **Rôle des DRAAF dans la gestion des crises sanitaires**

*Après les crises Peste Porcine Africaine (PPA) et Lubrizol, l'Alliance du Trèfle souhaite connaître les responsabilités des DRAAF dans la gestion des crises sanitaires, sachant que des agents relevant des programmes 206 et 215 mais aussi du programme 217 pour la PPA dans les DDT ont été mis à contribution.*

Isabelle Paysant, cheffe du bureau du pilotage du programme « sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation », indique que les DRAAF sont concernées à plusieurs titres dans la gestion des crises :

- la DRAAF est RBOP déléguée sur le programme 206 et, en lien avec les UO, assure le pilotage des ressources.
- elle assure la coordination des PISU, dans le respect des prérogatives de puissance publique du préfet de département (le SRAL peut assurer la coordination des organisations professionnelles agricoles, GDS, ...).
- elle dispose d'une compétence propre en matière de police des végétaux.
- elle met à disposition ses ressources : épidémiologiste, coordonnateur métiers ...

Pour la PPA, la DRAAF Grand Est a assuré la coordination avec préfets, DD(CS)PP et DDT (pour la chasse et le droit des sols (clôture)).

Pour l'incendie de Lubrizol, les DRAAF Normandie et Hauts-de-France ont été fortement sollicitées, sans oublier les DRAAF Occitanie et Nouvelle-Aquitaine dans la crise influenza aviaire.

Isabelle Paysant indique que les DRAAF seront intégrées dans le prochain plan stratégique de la DGAL (2020-2022).

### **Plan de soutien « scolytes »**

*Le ministre a annoncé le 8 octobre la mise en place d'un plan de soutien exceptionnel de 16 millions d'euros pour aider à l'exploitation et à la commercialisation des bois scolytés, puis à la reconstitution des peuplements dans les régions Bourgogne-Franche Comté et Grand Est.*





*Alors que certains dossiers doivent être engagés et payés avant la fin de l'année, l'Alliance du Trèfle souhaite savoir où en sont les textes (décret, arrêté, circulaire) nécessaires à la mise en œuvre de ce plan de soutien.*

Sylvain Réallon, sous-directeur des filières forêt-bois, cheval et bioéconomie à la DGPE, indique que le ministre a annoncé lors du Conseil supérieur de la forêt et du bois du 8 octobre, une aide de 16 M€ (aide à la commercialisation du bois et à la reconstitution des peuplements) pour faire face à la crise sanitaire des scolytes.

Il remercie 2 DRAAF concernées (Grand Est et Bourgogne Franche-Comté) pour leur implication.

Un point juridique a été identifié fin octobre et la DGPE est en attente d'une expertise juridique qui risque de retarder la parution du décret et de l'arrêté.

Le ministère de l'économie et des finances a donné son accord de Bercy sur le report des crédits en 2020.

### **Filière forêt-bois : devenir des SERFOB ?**

*Avec le transfert du FEADER au conseil régional, la suppression du rôle de commissaire du gouvernement du CRPF pour l'approbation des plans simples de gestion, l'Alliance du Trèfle s'interroge sur le devenir des SERFOB.*

*Alors que les parlementaires des deux assemblées ont organisé le 7 novembre 2019 un colloque sur le thème : « Urgence pour la forêt : quelles réponses aux changements climatiques ? », il n'est pas concevable que le ministère chargé de la valorisation du patrimoine forestier national, qui représente plus de 30% de notre territoire métropolitain et d'Outre-Mer, ne soit plus présent avec les personnels techniques compétents dans les SERFOB et dans les DDT(M). Les effectifs de ces personnels, avec les formations initiales et continues adaptées, doivent être en nombre suffisant pour répondre à cet enjeu majeur de l'avenir de la Forêt française face aux évolutions du climat.*

*Une stratégie de l'État pour la gouvernance de la filière est plus que jamais attendue et une réflexion doit être engagée identifiant les moyens financiers et humains à mettre en œuvre par les services déconcentrés au regard des nouveaux défis que devra relever la Forêt française.*

Sylvain Réallon indique que la forêt a une place importante à jouer dans le cadre de la politique énergétique et écologique du gouvernement (piégeage du carbone et matière biosourcée).

Cette politique se décline au travers du plan national forêt bois et de sa déclinaison en région dont 5 programmes régionaux sont approuvés, et du contrat stratégique pour la filière bois.

La filière bois est considérée comme prioritaire par le ministère de l'économie et des finances. Un plan d'action interministériel est prévu pour accélérer la gestion de la forêt dans le contexte du changement climatique, dont le conseil de défense écologique vient de reconnaître l'impact et l'enjeu pour la filière forêt-bois.

La mobilisation de l'État, de l'ONF, du CNPF et de l'IGN sont nécessaires, même si les effectifs sont sous contraintes. Les directeurs doivent affecter les moyens nécessaires.

La feuille de route des services court jusqu'à 2020 et est en cours de révision :

- La gestion du FEADER aura un impact en termes de masse critique.
- La dématérialisation des documents est à l'étude : par exemple celle des PSG est en cours.
- Dans le cadre de la lutte contre les doublons, la DGPE propose l'allègement de la supervision par les DRAAF et les DDT des tâches réalisées par le CNPF, ce qui permettra de réaliser des économies d'échelle.



Sophie Delaporte indique que l'article 69 de la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat prévoit que le gouvernement remette sous un an « un rapport sur les dispositifs de valorisation et d'incitation envisageables pour la séquestration du carbone par les massifs forestiers et le bois qui en est issu dans le cadre d'une gestion dynamique et durable ».

En ce qui concerne les très petits effectifs dans les DDT, le SG a financé une étude sur les missions forestières (Auvergne Rhône-Alpes, Pays-de-la-Loire et Bourgogne Franche Comté) pour déterminer des pistes d'amélioration.

## Réponses de l'administration aux autres questions diverses

### Nouveau marché des photocopieurs

Alors que de nombreuses DRAAF déplorent les conditions du déploiement du nouveau marché des photocopieurs (retards de livraison, matériel non conforme, défauts d'utilisation...), Charles-André Buffet indique qu'une réunion a eu lieu entre la SDSI et le prestataire titulaire du marché pour lui faire part des nombreux dysfonctionnements (qui sont également observés en administration centrale) et lui demander un plan d'action rapide.

Il indique que SCC Informatique a mis en place un lien sur .gmail avec la carte des DRAAF et leur situation.

Sophie Delaporte indique qu'elle fournira des informations à la prochaine réunion des DRAAF.